

CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B

SESSION 2026

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : questions à réponse courte

CORRIGÉ PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX – SUJET PRINCIPAL

Question 1 : Définissez la notion de précarité

- État de vulnérabilité sociale /instabilité sociale/fragilité sociale/ Conditions de vie marquées par une forte incertitude.
- Absence d'une ou plusieurs des sécurités (professionnelles, familiales et sociales)

Question 2 : Quelle est la situation de la précarité de l'emploi des jeunes en France ?

La précarité de l'emploi des jeunes dépend de leur niveau de diplôme : "22 % des jeunes diplômés du supérieur qui travaillent sont en CDD ou en intérim, contre 47 % des jeunes sortis de l'école sans diplôme"

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un chômage élevé et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail.

"Depuis 2015 néanmoins, la précarité du travail des jeunes récemment sortis de l'école diminue. Le mouvement est net pour les moins diplômés, dont la part en emploi précaire a baissé de 66 % à 47 %."

Le chômage des moins de 25 ans en 2022 s'élève à 17,3 % contre 7,3 % pour l'ensemble de la population. Un taux qui atteint même environ 50 % pour ceux qui, à 20 ans, ne détiennent au mieux qu'un brevet des collèges. »

« En 2023, parmi les actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, 14,2 % sont au chômage ».

Question 3 : Quels moyens d'action peuvent être mobilisés pour améliorer l'emploi des jeunes en France et réduire la précarité ?

Les moyens d'action pour améliorer l'emploi des jeunes et réduire la précarité incluent donc :

- La **formation initiale et continue** adaptée aux besoins économiques : « Si faire évoluer la formation initiale et continue pour répondre aux besoins de l'économie et faciliter les mobilités professionnelles fait consensus, la façon d'y parvenir reste à préciser. »
- La **réduction du coût du travail peu qualifié, l'accompagnement et la sécurisation des jeunes actifs** : « D'autres leviers visant à poursuivre la réduction du coût du travail peu qualifié, inciter à la reprise d'emploi, et sécuriser ou accompagner les actifs nécessitent des arbitrages en fonction de leur efficacité et de leur coût pour les dépenses publiques. »
- L'**adaptation de la réglementation du marché du travail** pour augmenter à la fois la quantité et la qualité des emplois : « Enfin, les leviers relevant de la réglementation du marché du travail – temps et contrats de travail, dialogue social – doivent être examinés au regard de ce double objectif : accroître tant le volume que la qualité des emplois »

Question 4 : Quelles sont les principales limites des dispositifs d'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif en France ?

Efficacité limitée des dispositifs

« En moyenne, les effets sur l'emploi et sur les rémunérations sont très faibles et pas toujours positifs. »

« Un jeune NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) sans aucune expérience professionnelle sur trois n'est accompagné par aucun organisme (Pôle emploi, mission locale...). »

Inégalités selon les établissements et les formations

« Un même diplôme de l'enseignement secondaire professionnel, avec une même spécialité, peut aboutir, six mois après la fin des études, à un taux d'insertion dans l'emploi qui varie du simple au septuple selon l'établissement dans lequel il a été préparé. »

Limites liées au système éducatif

« Le système français souffre d'une inadéquation de l'offre de formation... orientation défailante... pilotage à l'aveugle. »

« Les débouchés professionnels des élèves [sont] inconnus, même pour l'écrasante majorité des établissements, dont les formations ont une vocation purement professionnelle. »